



une question droit de travail

Par **moutsourae**v, le **25/07/2010** à **12:37**

Bonjour, rnje travail dans une entreprise de desamiantage en conrat cdi depuis du mois fevrier 2009. Mais avant j'ai travaille dans la meme boite en cdd pendant 2mois, sans passer la formation d'opérateur amiante friable ou non friable...Maintenant je sais que la formation est obligatoire pour travailler dans l'amiante et le patron de entreprise n'avais pas droit me permeté de travailler dans l'amiante, maintenant je sais gue responsable de l'entreprise avait mis ma sante en danger, par ce que respirer la poussiere de l'amiante provoque le cancer ...En plus, mes kolleges au travail sont eu augmentations de salaire ,mais pas moi... Est ce que j'ai des raisons ,puis je porter plante contre mon patron?? Est ce que je peux gagner et quoi je peux gagner?? Merci beaucoup!